

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 26 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DSTI 34 Signature d'un avenant à convention avec Eaux de Paris et le groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris, l'EIVP, l'ESCPI et le CASVP.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris, l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris avec Eau de Paris préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés ou accords-cadres concernant la fourniture de services de télécommunications et l'assistance au déploiement et au suivi des services précités.

Sur le rapport présenté par **Mme Maïté ERRECART**, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris, l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris avec Eau de Paris préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés ou accords-cadres concernant la fourniture de services de télécommunications et l'assistance au déploiement et au suivi des services précités.